



Publié le 23  
Janvier 2026



Le Conseiller 360 sur 242

## *FMI ET ÉTATS DE LA CEMAC : ENTRE STABILISATION MACROÉCONOMIQUE ET SERVITUDE FINANCIÈRE*

*Analyse critique, limites structurelles et perspectives d'émancipation pour l'Afrique centrale*

## Résumé :

*Depuis plus de soixante ans, les États membres de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) entretiennent une relation continue avec le Fonds Monétaire International (FMI). Présenté comme un partenaire de stabilisation et de soutien, le FMI est devenu, dans les faits, un acteur structurant des politiques macroéconomiques de la sous-région. Pourtant, malgré l'application répétée de programmes d'ajustement, de réformes structurelles et de cadres de coopération renforcée, la zone CEMAC demeure caractérisée par une faible diversification économique, une dépendance accrue aux ressources extractives, une vulnérabilité externe persistante et une pression permanente sur les finances publiques.*

*Cet article propose une analyse critique et exhaustive de la relation FMI-CEMAC, en interrogeant sa nature réelle, ses bénéfices limités, ses coûts économiques, sociaux et politiques, ainsi que les conditions d'une sortie progressive et crédible de cette dépendance financière. Il soutient que le FMI n'est ni un instrument de développement, ni un ennemi en soi, mais qu'il devient un facteur de stagnation lorsque les États délèguent durablement leur souveraineté économique sans construire de capacités internes. La République du Congo est utilisée comme étude de cas illustrative.*

## Introduction : une relation ancienne, asymétrique et jamais questionnée

*La CEMAC regroupe six pays (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Tchad, RCA) partageant une monnaie commune (le franc CFA), une banque centrale (BEAC) et une forte dépendance aux exportations de matières premières. Tous sont membres du FMI depuis les années 1960.*

*Malgré cette longévité institutionnelle, un paradoxe s'impose :*

*Plus les pays de la CEMAC coopèrent avec le FMI, moins ils semblent capables de s'en passer.*

*Cette observation soulève une question fondamentale :*

*Le FMI contribue-t-il réellement au développement des États de la CEMAC ou agit-il principalement comme un mécanisme de stabilisation au service de l'ordre financier international ?*

## I. Le FMI : mandat officiel et rôle réel en Afrique centrale

### 1.1. Le mandat officiel du FMI

Le FMI a pour missions principales :

- Assurer la stabilité du système monétaire international ;
- Prévenir les crises de balance des paiements ;
- Fournir des financements temporaires aux États en difficulté ;
- Promouvoir des politiques macroéconomiques jugées soutenables.

Il ne s'agit *ni d'une banque de développement, ni d'un instrument de transformation structurelle des économies.*

### 1.2. Le rôle réel du FMI en zone CEMAC

Dans la CEMAC, le FMI joue principalement quatre rôles :

- 1.2.1. Garant de la stabilité du franc CFA, en lien avec la BEAC ;
- 1.2.2. Surveillant des finances publiques, via des critères stricts ;
- 1.2.3. Protecteur des créanciers internationaux ;
- 1.2.4. Assureur de dernier ressort en cas de crise budgétaire ou externe.

Le FMI protège la stabilité macroéconomique, pas le développement.

## II. Avantages réels mais limités de la relation FMI-CEMAC

Il serait intellectuellement malhonnête de nier certains apports :

### 2.1. Prévention de l'effondrement macroéconomique

- Évitement de défauts de paiement désordonnés ;
- Maintien d'un minimum de crédibilité financière internationale.

### 2.2. Discipline budgétaire minimale

- Encadrement des déficits ;
- Limitation des politiques inflationnistes.

### 2.3. Accès conditionné à d'autres financements

- Effet de signal pour certains bailleurs.

*Ces avantages sont défensifs, jamais transformateurs.*

### **III. Les inconvénients structurels : le cœur du problème**

#### **3.1. Une dépendance chronique et auto-entretenue :**

*Les programmes FMI se succèdent sans rupture :*

- *Fin d'un programme → crise → nouveau programme ;*
- *Absence de sortie définitive*

*Le FMI devient une béquille permanente.*

#### **3.2. Une politique économique déconnectée des réalités locales**

*Les réformes imposées reposent sur :*

- *Compression des dépenses publiques ;*
- *Réduction du rôle de l'État ;*
- *Priorité donnée aux équilibres comptables.*

*Or, dans des économies peu industrialisées :*

- *L'État est souvent le seul investisseur structurant ;*
- *La réduction brutale des dépenses freine la croissance.*

#### **3.3. Un impact social et politique négatif**

- *Dégénération des services publics ;*
- *Hausse du chômage et du secteur informel ;*
- *Perte de légitimité des gouvernants ;*
- *Renforcement de la défiance citoyenne*

*Le coût social des programmes est souvent supérieur à leur gain macroéconomique.*

#### **3.4. Une souveraineté économique amputée**

*Les États :*

- *Subissent des conditionnalités ;*
- *Perdent leur capacité à définir une stratégie autonome ;*
- *Gouvernent sous contrainte permanente.*

## IV. La CEMAC face à la crise actuelle : une dépendance révélée

Les dossiers récents montrent clairement :

### 4.1. Réserves de change fragiles

- *Couverture en baisse ( $\approx 4$  mois d'importations) ;*
- *Forte dépendance aux décaissements FMI ;*
- *Pressions accrues sur la BEAC*

### 4.2. Indiscipline budgétaire persistante

- *Dérapages répétés ;*
- *Engagements politiques non respectés ;*
- *Déficits supérieurs aux normes communautaires*

### 4.3. Risque systémique bancaire

- *Surexposition des banques au risque souverain ;*
- *Affaiblissement du crédit productif ;*
- *Menace sur la stabilité financière régionale*

*La CEMAC ne dépend pas du FMI par choix, mais par défaut de gouvernance économique collective.*

## V. La République du Congo : étude de cas emblématique

Le Congo illustre parfaitement cette relation :

- *Richesse pétrolière importante ;*
- *Faibles recettes internes ;*
- *Endettement récurrent ;*
- *Programmes FMI répétés sans transformation structurelle.*

Le problème n'est pas le FMI, mais :

- *L'absence de diversification ;*
- *La mauvaise mobilisation des recettes ;*
- *La faible discipline budgétaire ;*
- *La dépendance aux rentes.*

## VI. Les conditions réelles d'une émancipation financière

*Sortir de la dépendance au FMI est possible, mais à certaines conditions strictes :*

### 6.1. Discipline budgétaire endogène

- *Règles budgétaires nationales crédibles ;*
- *Fin des dérapages politiques.*

### 6.2. Mobilisation des ressources internes

- *Fiscalité efficace ;*
- *Lutte contre l'évasion ;*
- *Intégration progressive de l'informel structuré.*

### 6.3. Diversification économique réelle

- *Transformation locale ;*
- *Agriculture ;*
- *Economie régionale.*

### 6.4. Fonds de stabilisation souverains crédibles

- *Gestion indépendante ;*
- *Séparation budget / ressources exceptionnelles.*

### 6.5. Coordination régionale renforcée

- *Discipline collective CEMAC ;*
- *Respect des règles communautaires.*

## Conclusion générale

*Le FMI n'est ni le sauveur des États de la CEMAC, ni leur principal ennemi. Il est le révélateur de leurs faiblesses structurelles. Tant que les pays de la sous-région ne construiront pas des économies productives, diversifiées et disciplinées, le FMI restera une présence incontournable.*

*La véritable question n'est donc pas :*

**« Faut-il quitter le FMI ? »**

mais plutôt :

« *Comment devenir suffisamment solides pour ne plus en avoir besoin ?* »

*Pour la CEMAC en général, et la République du Congo en particulier, l'émancipation financière est possible, mais elle exige volonté politique, rigueur économique et vision de long terme.*

*Cyr Euloge MOUTOU*

*Conseiller – 360 sur 242*